

## **Charte de l'Organisation du Monde du Travail Thérapie Complémentaire OrTra TC**

## Qui est l'OrTra TC?

L'OrTra TC fondée en juin 2008 représente plus de 30 organisations professionnelles et associations de méthode dont font partie aujourd'hui environ 8000 praticiennes et praticiens de toutes les régions du pays.

En tant qu'organe responsable de l'Examen Professionnel Supérieur de Thérapeute Complémentaire selon la loi fédérale sur la formation professionnelle, l'OrTra TC est également l'interlocutrice principale pour les autorités, les assureurs et les autres institutions concernées, et ce, pour toutes les questions touchant la Thérapie Complémentaire.

Pour remplir les tâches qui sont les siennes, l'OrTra TC est organisée en une association et dispose des structures transparentes et démocratiques nécessaires à cette fin.

## Que veut l'OrTra TC?

Le principal objectif de l'OrTra TC est d'établir dans le paysage de la formation suisse, le système de santé publique suisse et l'opinion publique la profession de Thérapeute Complémentaire conformément au profil professionnel retenu.

## Que fait l'OrTra TC?

L'OrTra TC

- est l'organe responsable de l'Examen Professionnel Supérieur de Thérapeute Complémentaire.
- est compétente pour le développement, la mise en œuvre et le contrôle des critères de qualité obligatoires à respecter dans la formation initiale et continue dans le domaine de la Thérapie Complémentaire.
- groupe et représente les intérêts des associations qui lui sont affiliées.
- représente les intérêts de la Thérapie Complémentaire et de ses praticiennes et praticiens auprès des parties prenantes internes et externes.
- se prononce sur des thèmes relevant de la politique professionnelle, de la politique de la formation et de la politique de la santé.
- informe le grand public via les médias les plus appropriés.

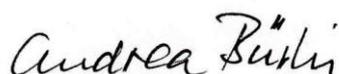
## Comment l'OrTra TC travaille-t-elle?

L'OrTra TC

- agit de manière professionnelle, conformément aux buts et aux processus définis.
- adapte son approche aux besoins et intérêts de ses membres.
- informe et communique de manière complète, ouverte et transparente, et ce, tant à l'interne qu'à l'externe.
- traite les parties prenantes avec respect, confiance et estime.

La présente charte a été approuvée le 11.02.2019, elle remplace les versions du 14.10.2011 et du 08.11.2012.

Soleure, le 11.02.2019



Andrea Bürki  
Présidente de l'OrTra TC



Barbara Ettler  
Vice-présidente de l'OrTra TC